



ecomaison

# **Tout savoir sur la déclaration de l'éco- participation**

Filière ABJ

## II – Le barème d'éco-participation

La grille de tarifs et la nomenclature



## I – Eco-mobilier devient Ecomaison

L'expertise d'Eco-mobilier au service des nouvelles filières  
L'ambition d'Ecomaison pour la filière Bâtiment  
Un équipe et une gouvernance adaptée



## III – La déclaration

Comment déclarer  
Rappels administratifs

# Eco-mobilier devient Ecomaison

*Le seul éco-organisme pour toute la maison*

## ► Qui sommes-nous ?

- Un organisme à but non lucratif, agréé par l'Etat et financé par l'éco-participation

### Notre vocation

- Collecter et valoriser les objets et matériaux de la maison usagés pour leur offrir une deuxième vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie

## ► Nos secteurs d'activités



Matériaux



Bricolage



Jardin



Meubles



Literie



Jouets



# L'ambition d'Ecomaison



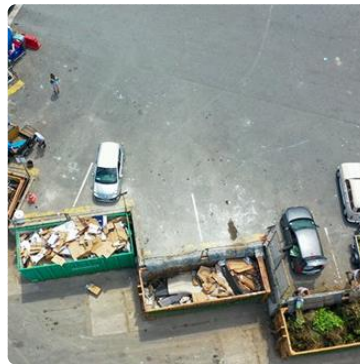
## Devenir l'éco-organisme de la maison

80% d'adhérents distributeurs en attente d'une simplification des REP et d'un **guichet unique** « univers de la maison »



## Proposer un maillage efficient

Élargir le potentiel de points de collecte mobilisables au profit des **artisans et des particuliers**



## Organiser et simplifier

Simplifier le geste de tri grâce à une cohérence entre filières et des **consignes par matériau**



## Recycler en France

**Doubler les volumes mis à disposition :** bois, mousses et plastiques (>1 MT en 2021)



## II – Le barème d'éco-participation

La grille de tarifs et la nomenclature

# 4- Les produits usagers pris en charge par Ecomaison

## ► Trois éco-organismes pour couvrir l'ensemble des produits Brico Jardin



### CATÉGORIE N° 1

Les outillages  
du peintre



### CATÉGORIE N° 2

Les machines et  
appareils **motorisés**  
**thermiques**



### CATÉGORIE N° 3

Les matériels de bricolage



### CATÉGORIE N° 4

Les produits et matériels  
destinés à l'entretien et  
l'aménagement du jardin

Sont exclus du champ d'application de la présente section les produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels, la quincaillerie, les aménagements maçonnés et les produits relevant du 5° de l'article L. 541-10-1.



# Le metteur sur le marché

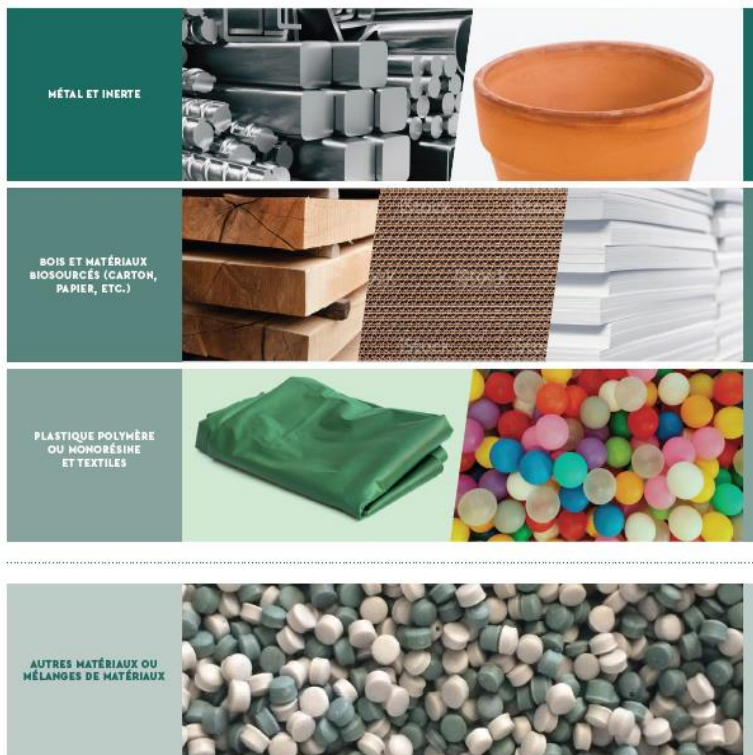
## 3 cas de mise en marché :

1. **Les fabricants et industriels** producteurs d'ABJ français
2. **Importateurs** (négoce, grossiste, distributeurs)
3. **Distributeurs sous leur marque** de distribution

2bis. **Vendeurs à distance et/ou leurs places de marché...**



# Zoom sur les matériaux



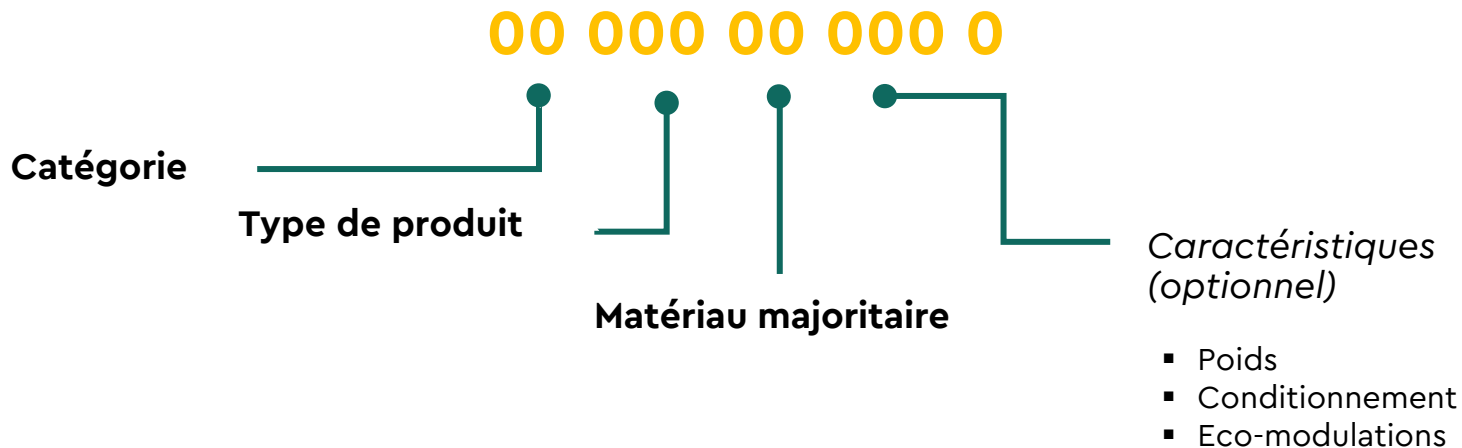
- ▶ Les produits composés majoritairement de matériaux inertes, de métal et de bois
- ▶ Les produits composés à plus de 90 % de textile (biosourcé ou synthétique), de matériau biosourcé (papier, carton, etc.) et de plastique polymère ou monorésine
- ▶ Les produits composés d'autres matériaux ou d'assemblage de différents matériaux non aisément séparables



# La grille de tarifs des éco-participations

## Une codification unifiée pour tous vos produits

Un code à **11 caractères** pour qualifier précisément vos produits :



# Grille tarifaire pour l'année 2023 - Bricolage

Eco-participation Coût à l'euro / Tonne	Monomatériau (> 90 %)		Majorité (> 50 %)		Monomatériau (> 90 %)		Majorité (> 50 %)	Autres matériaux ou mélanges de matériaux
	Matériaux inertes hors céramique	Céramique	Métal	Bois ou mixte bois/métal	Textile non synthétique ou matériaux biosourcés	Textile synthétique, polymère ou plastique monorésine	Textile synthétique, polymère ou plastique monorésine	

BRICOLAGE								
1. Outillage à main et accessoires	-	-	10 €	45 €	50 €	165 €	215 €	215 €
2. Gros objets et machines non électriques/thermiques et leurs accessoires	-	-	3 €	10 €	30 €	50 €	75 €	75 €
3. Outils et supports de travail en hauteur	-	-	3 €	10 €	30 €	50 €	75 €	75 €
4. Equipements personnels et accessoires de protection de bricolage	-	-	10 €	45 €	50 €	165 €	215 €	215 €
5. Bâches de bricolage	-	-	-	-	50 €	165 €	215 €	215 €

# Grille tarifaire pour l'année 2023 - Jardin

Eco-participation Coût à l'euro / Tonne	Monomatériau (> 90%)		Majorité (> 50%)		Monomatériau (> 90%)		Majorité (> 50%)	Autres matériaux ou mélanges de matériaux
	Matériaux inertes hors céramique	Céramique	Métal	Bois ou mixte bois/métal	Textile non synthétique ou matériaux biosourcés	Textile synthétique, polymère ou plastique monorésine	Textile synthétique, polymère ou plastique monorésine	

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DU JARDIN								
6. Outils à main d'entretien du jardin	5 €	10 €	10 €	45 €	50 €	165 €	215 €	215 €
7. Equipements personnels de jardinage	-	-	10 €	45 €	50 €	165 €	215 €	215 €
8. Pots de fleur et contenants	5 €	10 €	10 €	20 €	50 €	130 €	170 €	170 €
9. Bâches, housses, films et filets	-	-	-	-	50 €	165 €	215 €	215 €
10. Equipements de plein air	5 €	10 €	3 €	10 €	30 €	50 €	75 €	75 €
11. Structures extérieures non maçonnées	5 €	10 €	3 €	10 €	30 €	50 €	75 €	75 €

## Une évolution demandée : la tarification unitaire

- ▶ **Vous avez été nombreux à nous demander une tarification à l'unité de vente pour diverses raisons**
- ▶ **Nous avons mis en place une tarification unitaire à la tranche de poids pour avoir :**
  - Un montant adapté à une unité de vente
  - Un montant minimal à 1 ct

# La grille de tarifs applicable par unité de vente consommateur suivant la nature du produit – par matériau

Gros objets, équipements de plein air et structures extérieures	Monomatériau (90%)		Majorité (>50%)		Monomatériau (90%)		Majorité (>50%)	Mix matériaux ou Assemblage de plus de 3 matériaux sans matériau majoritaire (hors ceux colonne E) ou composites ou non spécifié
	Matériaux inertes hors céramique	Céramique	Métal	Bois ou Bois + Métal	Textile non synthétique ou matériaux biosourcés (Carton, papier, lin, chanvre...)	Textile synthétique, polymères ou Plastique monorésine	Textile synthétique ou Plastique	
inférieur strictement à 0,5 kg	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02
compris entre 0,5 kg et 1 kg exclus	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,04	0,06	0,06
compris entre 1 kg et 2 kg exclus	0,01	0,02	0,01	0,02	0,05	0,08	0,11	0,11
compris entre 2 kg et 3 kg exclus	0,01	0,03	0,01	0,03	0,08	0,13	0,19	0,19
compris entre 3 kg et 5 kg exclus	0,02	0,04	0,01	0,04	0,12	0,20	0,30	0,30
compris entre 5 kg et 7 kg exclus	0,04	0,07	0,02	0,07	0,21	0,35	0,53	0,53
compris entre 7 kg et 10 kg exclus	0,05	0,10	0,03	0,10	0,30	0,50	0,75	0,75
compris entre 10 kg et 15 kg exclus	0,08	0,15	0,05	0,15	0,45	0,75	1,13	1,13
compris entre 15 kg et 20 kg exclus	0,10	0,20	0,06	0,20	0,60	1,00	1,50	1,50
compris entre 20 kg et 25 kg exclus	0,13	0,25	0,08	0,25	0,75	1,25	1,88	1,88
compris entre 25 kg et 30 kg exclus	0,15	0,30	0,09	0,30	0,90	1,50	2,25	2,25
compris entre 30 kg et 40 kg exclus	0,20	0,40	0,12	0,40	1,20	2,00	3,00	3,00
compris entre 40 kg et 50 kg exclus	0,25	0,50	0,15	0,50	1,50	2,50	3,75	3,75

# La grille de tarifs applicable par unité de vente consommateur suivant la nature du produit – par matériau

Outils, Bâches et équipement de protection	Monomatériau (90%)		Majorité (>50%)		Monomatériau (90%)		Majorité (>50%)	Mix matériaux ou Assemblage de plus de 3 matériaux sans matériau majoritaire (hors ceux colonne E) ou composites ou non spécifié
	Matériaux inertes hors céramique	Céramique	Métal	Bois ou Bois + Métal	Textile non synthétique ou matériaux biosourcés (Carton, papier, lin, chanvre...)	Textile synthétique, polymères ou Plastique monorésine	Textile synthétique ou Plastique	
inférieur strictement à 0,5 kg	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,04	0,05	0,05
compris entre 0,5 kg et 1 kg exclus	0,01	0,01	0,01	0,03	0,04	0,12	0,16	0,16
compris entre 1 kg et 2 kg exclus	0,01	0,02	0,02	0,07	0,08	0,25	0,32	0,32
compris entre 2 kg et 3 kg exclus	0,01	0,03	0,03	0,11	0,13	0,41	0,54	0,54
compris entre 3 kg et 5 kg exclus	0,02	0,04	0,04	0,18	0,20	0,66	0,86	0,86
compris entre 5 kg et 7 kg exclus	0,04	0,07	0,07	0,32	0,35	1,16	1,51	1,51



# La grille de tarifs applicable par unité de vente consommateur suivant la nature du produit – par matériau

Pots de fleur et contenants	Monomatériau (90%)		Majorité (>50%)		Monomatériau (90%)		Majorité (>50%)	Mix matériaux ou Assemblage de plus de 3 matériaux sans matériau majoritaire (hors ceux colonne E) ou composites ou non spécifié
	Matériaux inertes hors céramique	Céramique	Métal	Bois ou Bois + Métal	Textile non synthétique ou matériaux biosourcés (Carton, papier, lin, chanvre...)	Textile synthétique, polymères ou Plastique monorésine	Textile synthétique ou Plastique	
inférieur strictement à 0,5 kg	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,03	0,04	0,04
compris entre 0,5 kg et 1 kg exclus	0,01	0,01	0,01	0,02	0,04	0,10	0,13	0,13
compris entre 1 kg et 2 kg exclus	0,01	0,02	0,02	0,03	0,08	0,20	0,26	0,26
compris entre 2 kg et 3 kg exclus	0,01	0,03	0,03	0,05	0,13	0,33	0,43	0,43
compris entre 3 kg et 5 kg exclus	0,02	0,04	0,04	0,08	0,20	0,52	0,68	0,68
compris entre 5 kg et 7 kg exclus	0,04	0,07	0,07	0,14	0,35	0,91	1,19	1,19
compris entre 7 kg et 10 kg exclus	0,05	0,10	0,10	0,20	0,50	1,30	1,70	1,70
compris entre 10 kg et 15 kg exclus	0,08	0,15	0,15	0,30	0,75	1,95	2,55	2,55
compris entre 15 kg et 20 kg exclus	0,10	0,20	0,20	0,40	1,00	2,60	3,40	3,40

# Nos outils pour vous aider à coder

## ► **Le générateur de codes (existe également dans une version commune avec PMCB)**

- A télécharger sur le site Ecomaison
- **Nouveau : existe également en saisie multiple !**

Mise à jour en fin de semaine

## ► **Le configurateur – reconnaît votre nomenclature et lui affecte les codes rayons, types de produits et matériaux les plus probables**

- Nous contacter

## ► **Le moteur de recherche de produit**

- En consultation sur le site Ecomaison



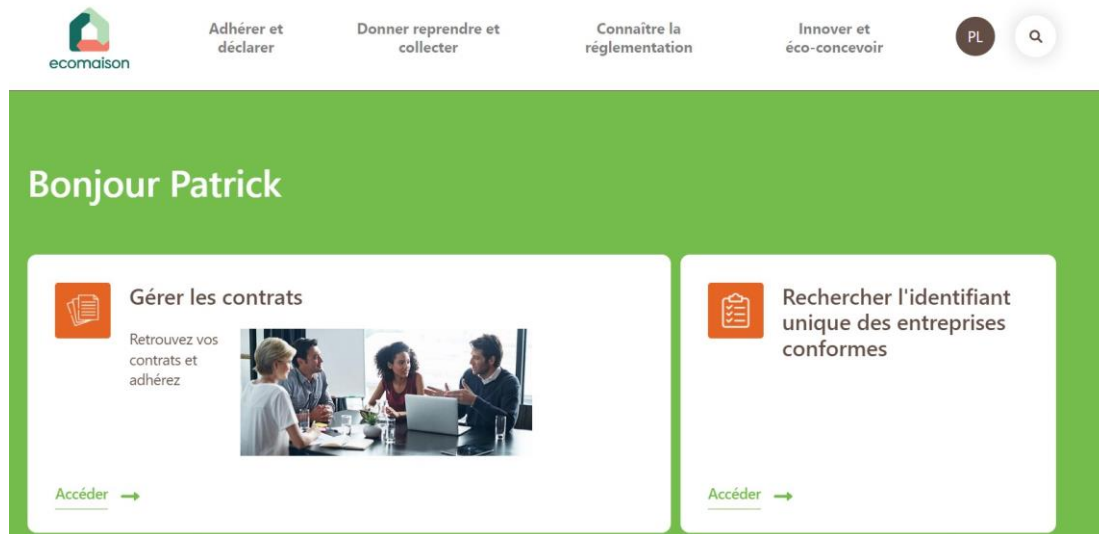
## III – La déclaration

---

Comment déclarer  
Rappels administratifs

# Rappel des bonnes pratiques

- ▶ **Contact signataire**
- ▶ **Contact administrateur**
- ▶ **Contact facturation (envoi de la facture à l'adresse mail indiquée)**
- ▶ Exactitude des informations renseignées dans l'espace services
- ▶ Mise à jour nécessaire au fil du temps de l'espace services par les administrateurs



The screenshot displays the ecomaison user interface. At the top, there is a navigation bar with the ecomaison logo on the left and five menu items: "Adhérer et déclarer", "Donner reprendre et collecter", "Connaître la réglementation", "Innover et éco-concevoir", and a profile icon labeled "PL" next to a search icon. Below the navigation bar, the main content area has a green header with the text "Bonjour Patrick". The main area contains two white cards. The first card is titled "Gérer les contrats" and features a document icon, the text "Retrouvez vos contrats et adhérez", a photo of four people in a meeting, and a green "Accéder" button with a right-pointing arrow. The second card is titled "Rechercher l'identifiant unique des entreprises conformes" and features a checklist icon and a green "Accéder" button with a right-pointing arrow.

# Comment déclarer ?

Écomobilier    Adhérer et déclarer    Donner reprendre et collecter    Connaître la réglementation    Innover et éco-concevoir    X    Q

## Bonjour

**Vos notifications**

✎ Déclaration d'éco-participation **6**

**Déclarer à Éco-Mobilier**

La période réglementaire de déclaration Annuelle 2022 est expirée.  
La période réglementaire de déclaration Déclaration non facturée T4 2022 est expirée.

Vérifiez vos notifications

[Accéder](#) →

► **Connectez-vous sur votre compte**

► **Les déclarations à faire sont soit :**

Dans vos notifications

Dans le bloc « Déclarer à Eco-mobilier »

Dans la rubrique « Déclarations » de votre pastille

# Comment déclarer ?



Adhérer et déclarer

Donner reprendre et collecter

Connaitre la réglementation

Innover et éco-concevoir



## Déclaration

Tous les établissements

Eléments d'ameublement

Articles de bricolage et de jardin

### Déclaration(s) à traiter : Articles de bricolage et de jardin



Déclaration non facturée T4 2022 1 déclaration A saisir

du 01/10/2022 au 31/12/2022

⚠ Déclaration en retard

Déclarer

#### Modalités de déclaration : Articles de bricolage et de jardin

⚠ La multi-déclaration n'est possible que pour les établissements dont la modalité de déclaration trimestrielle a été renseignée.

#### Mode de paiement : Articles de bricolage et de jardin

⚠ La multi-déclaration n'est possible que pour les établissements dont les modes de paiement de déclarations ont été renseignés.



- ▶ Attention, pour pouvoir déclarer il faut que vous ayez bien renseigné :

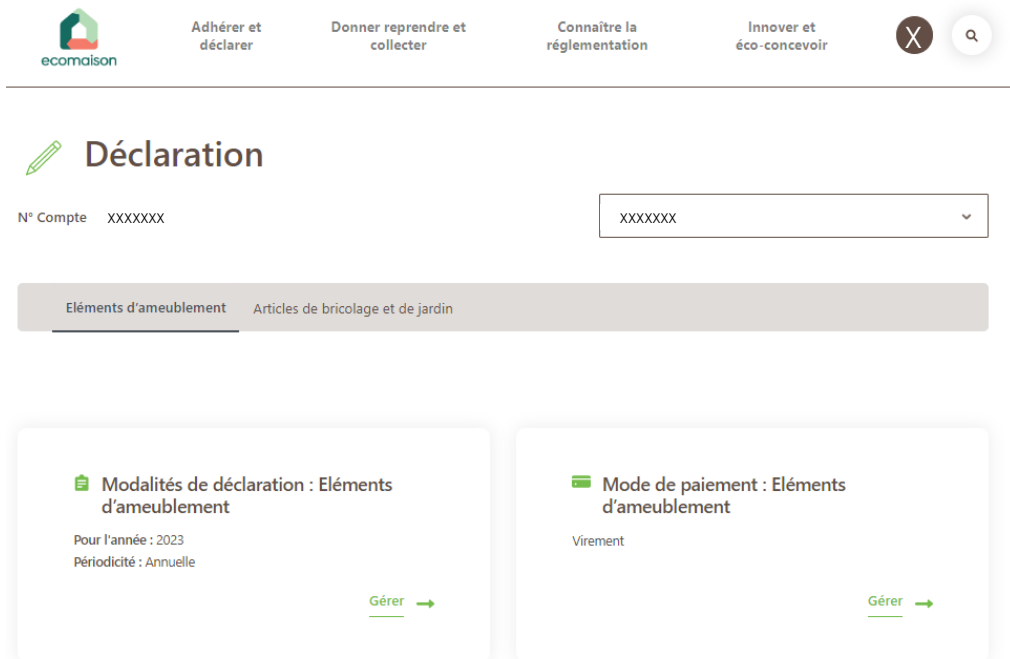
les modalités

le mode de paiement

- ▶ Si vous souhaitez déclarer en une fois plusieurs établissements, il faut que les modalités et modes de paiement soient renseignés pour tous



# Comment déclarer ?



The screenshot shows the ecomaison website navigation bar with the following menu items: "Adhérer et déclarer", "Donner reprendre et collecter", "Connaître la réglementation", and "Innover et éco-concevoir". There are also icons for a user profile and a search function.

The main content area is titled "Déclaration" with a pencil icon. Below the title, there is a form for "N° Compte" with the value "XXXXXX" and a dropdown arrow.

Below the form, there are two tabs: "Eléments d'ameublement" (selected) and "Articles de bricolage et de jardin".

There are two cards displayed below the tabs:

- Modalités de déclaration : Eléments d'ameublement**  
Pour l'année : 2023  
Périodicité : Annuelle  
[Gérer](#) →
- Mode de paiement : Eléments d'ameublement**  
Virement  
[Gérer](#) →

- La gestion des modalités et du mode de paiement se fait au sein de chaque compte

# Comment déclarer ?

The screenshot shows the ecomaison website interface. At the top, there is a navigation bar with the ecomaison logo and five menu items: "Adhérer et déclarer", "Donner reprendre et collecter", "Connaître la réglementation", "Innover et éco-concevoir", and a search icon. Below the navigation bar, the main heading is "Déclaration" with a pencil icon. Underneath, there is a form for "N° Compte C" with a dropdown menu showing "XXXXXXX". A horizontal bar below the form contains two tabs: "Eléments d'ameublement" and "Articles de bricolage et de jardin", with the second tab being active. The main content area is titled "Déclaration(s) à traiter : Articles de bricolage et de jardin" and contains two declaration cards. Each card has a title, a status, a date range, and a "Déclarer" button. The first card is for "Déclaration non facturée T4 2022" with a status of "A saisir" and a date range of "du 01/10/2022 au 31/12/2022". The second card is for "Déclaration d'amorçage - Décembre 2022" with a status of "A saisir" and a date range of "du 01/12/2022 au 31/12/2022". Both cards have a red warning icon and the text "Déclaration en retard".

ecomaison

Adhérer et déclarer

Donner reprendre et collecter

Connaître la réglementation

Innover et éco-concevoir

## Déclaration

N° Compte C XXXXXXX

Eléments d'ameublement Articles de bricolage et de jardin

### Déclaration(s) à traiter : Articles de bricolage et de jardin

<b>Déclaration non facturée T4 2022</b>	Statut : A saisir	<a href="#">Déclarer</a>
du 01/10/2022 au 31/12/2022		
<span>⚠</span> Déclaration en retard		
<b>Déclaration d'amorçage - Décembre 2022</b>	Statut : A saisir	<a href="#">Déclarer</a>
du 01/12/2022 au 31/12/2022		
<span>⚠</span> Déclaration en retard		

► Pour déclarer, cliquer sur le bouton « Déclarer » la période concernée

► Attention, les déclarations ne se font que REP par REP à ce jour !

# Comment déclarer ?

écomobilier devient

Adhérer et déclarer

Donner reprendre et collecter


Connaitre la réglementation

Innover et éco-concevoir

X

q

---

 Déclaration


[← Retour aux déclarations](#)


Déclaration pour : XXXXXX  
pour la période Du 01/10/2022 au 31/12/2022  
Régime : Réel  
Filière : Articles de bricolage et de jardin

Déclarer

Importer votre déclaration

Saisir votre déclaration manuellement

 Importer fichier

 [Télécharger le modèle](#)

[Ne rien déclarer](#)

- ▶ Vous pouvez déclarer en important ou en saisissant directement les codes et unités fonctionnelles de vos produits
- ▶ Dans le cas où vous n'avez rien à déclarer, cliquer sur « Ne rien déclarer »
- ▶ Pensez à renseigner le numéro de commande interne à votre entreprise si vous voulez que cette référence apparaisse sur la facture que nous vous enverrons

# Comment déclarer ?

Code Eco-mobilier à 11 chiffres	Nombre d'unités fonctionnelles	Tonnage (jusqu'à 3 décimales)	Vos références	Combinaison de meubles (Composition OU Montant HT éco- part)

- **Le template est unique et commun à toutes les filières REP.**
- **Pour ABJ, les colonnes vertes sont indispensables**

# Rappels administratifs

# Impacts administratifs

- ▶ Ameublement
- ▶ Bricolage et Jardin
- ▶ Jeux et Jouets



\* 1 contrat de services signé par filière

Bâtiment : Webinaire ultérieur pour la préparation à la première déclaration de juillet



# Focus règlement

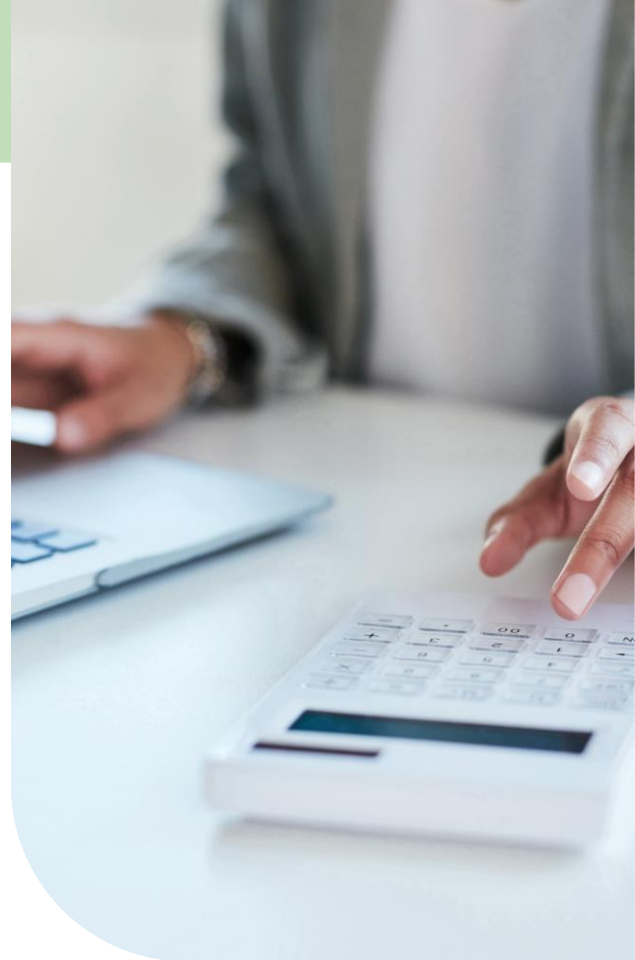
1 RIB par filière

Disponible sur les factures

A la demande via la direction financière :  
[comptaclient@ecomaison.com](mailto:comptaclient@ecomaison.com)

► **Sauf exception :**

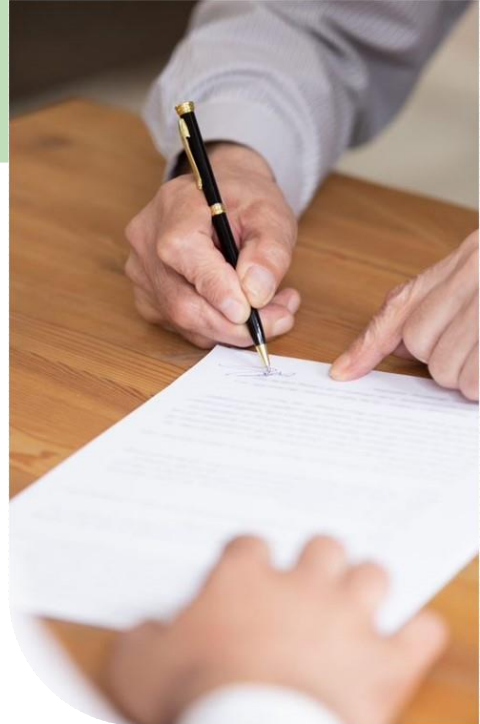
- **Centraliser** le paiement sur un seul RIB, si multiples coordonnées bancaires impossibles à gérer votre système comptable
- **Indiquer** dans le libellé de votre règlement le ou(les) numéro(s) de facture



# Focus règlement

## ► Calendrier – déclaration trimestrielle

	T1	T2	T3	T4
Période de mise en marché de l'année N <sup>1</sup>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre
Période de déclaration <sup>2</sup>	Du 1 <sup>er</sup> au 30 avril	Du 1 <sup>er</sup> au 31 juillet	Du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre	Du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier de l'année N+1
Paiement	15 mai	15 août	15 novembre	15 février de l'année N+1



Attention : La déclaration faite hors période de déclaration (adhésion tardive ou retard de déclaration) est payable à réception, comme précisé dans l'article 6.4.1 de l'annexe 4 de votre contrat de services Ecomaison

## Focus règlement

### ► Calendrier – déclaration annuelle

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, la déclaration se fait du 1<sup>er</sup> au 31 janvier de l'année suivante.

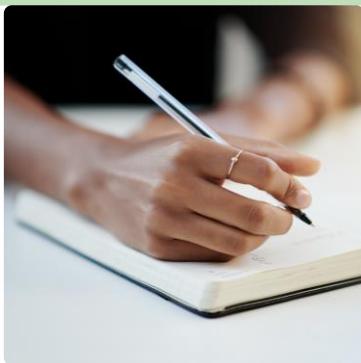
### ► Rappel des conditions pour appliquer la déclaration :

- DEA : Si la mise sur le marché est inférieure à 500 000 € HT par an
- ABJ : Si mise sur le marché est inférieure à 10.000 pièces par an (sous réserve d'un poids total inférieur à 15 T)
- JOUET : Si la mise sur le marché est inférieure à 15.000 pièces par an (sous réserve d'un poids unitaire maximal de 10 kilos et d'un poids total inférieur à 15 T)



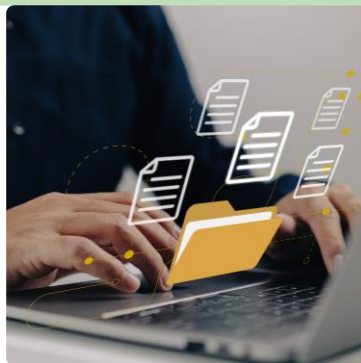
**Attention : La déclaration faite hors période de déclaration (adhésion tardive ou retard de déclaration) est payable à réception, comme précisé dans l'article 6.4.1 de l'annexe 4 de votre contrat de services Ecomaison**

# Rappel des bonnes pratiques



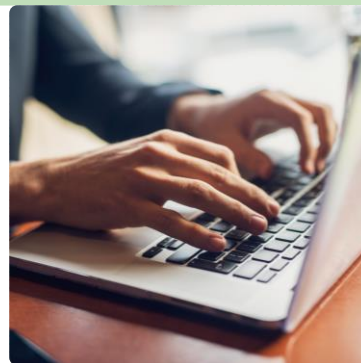
## Changement de nom

Pensez à modifier la dénomination sociale Ecomaison dans vos systèmes d'informations et comptables



## Conformité

Pensez à fournir les attestations CAC 2021 et 2022



## Anticipations

Si nous devons remplir une fiche fournisseur, envoyez nous la demande au plus vite à [comptaclient@ecomaison.com](mailto:comptaclient@ecomaison.com)

Le metteur sur le marché adhère et atteste auprès d'Ecomaison de la véracité de ses déclarations réalisées pour l'année civile écoulée – donc uniquement sur la filière DEA pour cette année. Lorsque le montant des déclarations d'éco-participation est supérieur à 200.000 euros HT par an, une attestation visée par un commissaire aux comptes, ou, à défaut, par un expert-comptable est demandée. L'attestation doit inclure les quantités et les contributions totales pour l'année écoulée et elle doit être remise à Ecomaison au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

# La déclaration d'amorçage pour l'année 2022

## ► La 1<sup>ère</sup> déclaration s'est faite en janvier sur l'espace service :

- Assiette : votre volume de mise en marché pour le mois de décembre, calculé à partir de votre chiffres d'affaires HT de mises en marché ABJ du mois
- Pour le calcul de l'éco-participation application d'un taux forfaitaire de 0,2% HT

## ► Une déclaration vous a également été demandée sur les tonnages mis en marché au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 :

- Pour disposer des données de marché à déclarer à l'ADEME
- Sans application du barème

# La déclaration 2023

## ► La déclaration sera à faire en avril sur l'espace service :

- Vos mises en marché pour le T1 2023 : codes et unités fonctionnelles (poids pour les tarifs en €/T et unités pour les tarifs unitaires)

## ► Facturation au 15 mai



Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles  
sur [Espace-services.com](https://www.espace-services.com)

Suivez nos actualités  
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?

Appelez-nous

**0811 69 68 70**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
Service 0,05€/appel + prix d'appel

Ecrivez-nous à [contact@ecomaison.com](mailto:contact@ecomaison.com)



ecomaison

**merci**